



On me demande de travailler pour les 2 marques d'une même société

Par **retsyh**, le **21/07/2014** à **17:20**

Bonjour à toutes et à tous.

Actuellement en charge de développer commercialement la marque A d'une grande société Américaine, on vient de m'imposer de développer aussi la marque B.

Ces deux marques ayant chacune un réseau de distribution différent avec des sociétés qui les représentent et qui sont indépendantes.

Dois-je demander une augmentation car le travail n'est plus le même?

Dois-je m'inquieter des retombées dûes au fait que je gère 2 marques qui ont des intérêts communs?

Que dit la loi?

Merci.

Par **alterego**, le **21/07/2014** à **17:50**

Bonjour,

Si la société qui vous le demande est votre employeur où est le problème ?

Cordialement

Par **tonton jo**, le **21/07/2014** à **19:20**

Bonjour

Tout depend des termes du contrat de travail si vous jugez qu'il y a de nouvelles charges vous pourriez négocier une augmentation.

Cordialement

Par **moisse**, le **22/07/2014** à **08:43**

Bonjour,

Dans la mesure où on est payé pour un temps donné au service d'un employeur, que tout dépassement de ce temps doit être rémunéré, je ne vois pas comment on peut espérer négocier quoique ce soit au prétexte fumeux que le boulot est plus important sans toutefois provoquer une augmentation du temps de travail.

Par **alterego**, le **23/07/2014** à **09:39**

Bonjour,

Les deux marques appartiennent à la même société dans laquelle vous êtes salarié.

Imaginez que vous exerciez votre activité à votre compte, vous ne vous contenteriez que d'un client ?

Cordialement